

ETAT DES LIEUX DES VICTIMES DES MINES ANTIPERSONNEL AU BURUNDI

Au nom du Gouvernement du Burundi et en mon nom propre, je remercie vivement les organisateurs qui ont permis la participation de notre pays dans les réunions préparées dans le cadre de la convention sur l'interdiction de l'emploi, de la fabrication, du stockage et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

Le Burundi enregistre 614 victimes des mines anti-personnel suite aux conflits armés que notre pays a connus surtout suite à l'assassinat du Président démocratiquement élu en 1993.

Ces victimes sont composées en grande partie des membres de l'armée régulière et des anciens combattants, des civils dont des femmes et des enfants qui ont besoin d'assistance dans le cadre de la convention.

La société MAG international a formé une équipe d'experts pour la dépollution des mines et autres engins de guerre non explosés. Après la formation, l'équipe s'est directement mise à l'œuvre et a réussi cette importante mission qui a fait que le Gouvernement a déclaré que le Burundi est un pays sans mine jusqu'à ce jour.

Pour le moment, le Burundi ne connaît pas de conflits armés raison pour laquelle il participe activement et efficacement dans des missions de maintien de la paix dans pas mal de pays sur demande de l'OUA ou de l'ONU.

De ce qui précède, le Burundi ne manquerait pas de demander l'assistance de sa population victime des mines antipersonnel afin de contribuer au développement socio-économique de leur famille en général et du pays dont la vision est « **Burundi, pays émergent en 2040 et pays développé en 2060** » en particulier.

Les provinces les plus touchées sont celles transfrontalières avec la RDC à l'Ouest, le Rwanda au Nord-Ouest et la Tanzanie au Sud et à l'Est.

La situation actualisée et détaillée de ces victimes vous sera communiquée en même temps que le rapport annuel 2024.

Pour le moment, non seulement le Burundi demande l'assistance des victimes des mines antipersonnel, mais également le renforcement des capacités de l'équipe formée pour la dépollution des mines et autres engins de guerre non explosés ainsi que la formation de nouveaux membres afin d'avoir une équipe permanente bien outillée, en mesure d'intervenir partout où l'appel se ferait sentir au monde.

Comme les victimes vivent des situations de crise socio-économiques et psychologiques nécessitant des moyens financiers non négligeables, il est indispensable qu'ils soient pris en charge convenablement afin de les intégrer dans des activités pouvant alléger leur souffrance.

Je ne saurais terminer cette intervention sans vous remercier pour les efforts à mettre fin à l'usage des mines antipersonnel dans les conflits armés et à secourir les victimes.

Je vous remercie,
Que Dieu vous bénisse.

Pour la Délégation burundaise,

Ménédore NTIRAMPEBA